

**Administration communale**  
**UCCLE**  
**Collège des Bourgmestre et des**  
**Echevins**  
Place Jean Vander Elst, 29  
**B – 1180 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : RP/AMM/ddr U 86F°  
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.254/s.443  
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Dieweg, 89-91. Extension d'une maison et nouvelle construction.

En réponse à votre lettre du 29 septembre 2008, en référence, reçue le 1er octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 15 octobre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

La parcelle concernée par le projet se situe dans la zone de protection du cimetière du Dieweg. Il s'agit d'un terrain qui comporte une petite maison unifamiliale flanquée d'une annexe arrière et d'un garage latéral.

La demande vise la construction d'un nouveau volume en façade arrière de la maison existante ainsi que la démolition du garage et la construction d'une nouvelle habitation de type bel-étage.

***La CRMS n'émet pas d'objection sur l'extension prévue en façade arrière car cette intervention n'aura pas d'impact préjudiciable sur le cimetière.***

Par contre, la Commission estime que le traitement des façades avant (maisons existante et/ou à construire) mériterait d'être amélioré. En effet, la façade de la maison existante, qui serait fondue sous un nouvel enduit avec isolant, verrait disparaître plusieurs de ses composants caractéristiques : démontage des seuils et linteaux de fenêtre en pierre bleue, nouveaux seuils métalliques thermolaqués, nouveau soubassement en pierre bleue, etc.

***La CRMS attire l'attention de la Commune sur l'importance à conserver les dispositions actuelles de la façade qui est caractéristique de la typologie des maisons situées en bordure du Dieweg.***

***De la même manière, la Commission invite l'auteur de projet à simplifier la façade de la nouvelle construction et à opter pour un vocabulaire architectural qui s'intègre harmonieusement dans le contexte patrimonial environnant (ex: limiter la saillie de l'oriel, renoncer au cadre coulissant et recourir à des dispositifs plus neutres pour atténuer l'impact du soleil, etc.).***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.

G. VANDERHULST  
Président f.f.